

### Questions au Feuilleton

Par contre, même s'il reconnaît qu'à l'avenir il nous sera possible de poser des questions sur tel ou tel appel d'offres, nous nous sommes rendu compte dans le passé que souvent, à la suite des questions des députés de l'opposition, les ministères ou les ministres ont refusé de donner des réponses précises, alléguant que ce n'était pas dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens d'obtenir tel ou tel renseignement au sujet d'une société.

Malgré la volonté du ministre de vouloir rendre universelle la possibilité de rendre des appels d'offres publics, on se rend compte en lisant son exposé qu'il se réserve encore les mêmes restrictions qu'auparavant, à l'effet que le montant n'est pas le seul critère de décision en ce qui a trait à un appel d'offres, et on le comprend.

Le ministre ajoute que ces critères devraient aussi s'appliquer aux capacités de livraison, à la disponibilité des pièces, à la solvabilité et à la compétence tant technique qu'administrative des diverses sociétés. Je dirai à ce sujet qu'on est à même de se demander si à l'avenir ces meilleures compétences seront, comme cela fut le cas dans le passé, celles d'organisations ou de sociétés libérales.

Et si l'on s'en tient encore à cette prédilection des chefs d'entreprise libéraux, je crois qu'on n'a pas solutionné le problème. Mais cela laisse tout de même une possibilité au ministre de se justifier devant la Chambre.

Dans un autre paragraphe, le ministre parle de la possibilité de passer outre à la procédure qu'il a énoncée aujourd'hui, et ceci relativement à deux autres domaines qui sont encore les plus importants, c'est-à-dire, celui de la défense, et des contrats plus importants relatifs à la distribution de biens dans diverses régions. Il est entendu que le ministre, encore une fois, se réserve la possibilité de choisir tout simplement la société de son choix, sans donner aucun renseignement se contentant de déclarer que ces achats sont faits en vue d'une distribution dans différents postes régionaux.

Je crois en définitive que l'ensemble des énoncés est bon, mais que les détails donnent le droit au ministre ou au gouvernement de perpétuer la pratique toujours suivie: le favoritisme à l'égard de certaines industries. Cette fois-ci, on s'accorde plus clairement le droit de le faire. Je regrette un peu ces derniers paragraphes mais, dans l'ensemble, je souhaite que les bons vœux du début de la déclaration du ministre soient réalisés, car cela est nécessaire à une meilleure administration des biens publics.

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[Texte]

### LE COÛT DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RÉSIDENCE D'ÉTÉ DU PREMIER MINISTRE

Question n° 1837—M. Coates:

Quel est le coût en dollars des réparations, modifications et réaménagement exécutés à la résidence d'été du Premier ministre, au lac Harrington, pour chacune des années financières de 1964-1965 jusqu'à maintenant?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Travaux publics):

[M. Caouette (Charlevoix).]

	Réparations \$	Modifications	Réaménagements \$	Total \$
1964-1965..	4,573	—	—	4,573
1965-1966..	10,944	—	3,324	14,268
1966-1967..	9,463	—	1,939	11,402
1967-1968..	9,756	—	—	9,756
1968-1969..	4,075	—	3,105	7,180
1969-1970..	5,784	—	271	6,055
1970-1971..	13,006	—	—	13,006
1971-1972..	16,710	—	369	17,079
1972-1973..	11,005	—	709	11,714

NOTA: Les sommes totales pour chaque année financière de 1968-1969 à 1972-1973 sont comprises dans les totaux donnés en réponse à la question n° 2600.

### COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—LES FRAIS DE SURESTARIES

Question n° 2449—M. Neil (Moose Jaw):

Pendant chacune des campagnes agricoles de 1968-1969 à 1971-1972 inclusivement, a) quel a été le montant total payé par la Commission canadienne du blé, calculé en tant que dépenses de commercialisation et versé sur les fonds du compte de mise en commun de la Commission canadienne du blé pour les navires en surestaries dans le port de Vancouver dans l'attente de cargaisons de blé, b) le compte de mise en commun de la Commission canadienne du blé a-t-il accusé un déficit au cours de l'une ou l'autre desdites années et, dans l'affirmative, quels ont été les montants versés au cours des années déficitaires par le gouvernement pour les navires en surestaries qui étaient retenus dans le port de Vancouver dans l'attente de cargaisons de blé, c) quels ont été les chiffres correspondants dans le cas de l'orge?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):

a) Blé			Total
Campagne agricole	Côte ouest \$	Est \$	\$
1968-1969.....	1,600,915	21,864	1,622,779
1969-1970.....	516,903	—	516,903
1970-1971.....	121,354	12,163	133,517
1971-1972.....	1,255,650	32,003	1,287,653

b) En 1968-1969, la Commission a enregistré un déficit d'exploitation au compte des livraisons en commun du blé. Les dépenses portées à ce compte comprenaient \$1,600,915 en frais de surestaries subis sur la côte ouest.

c) Orge			Total
Campagne agricole	Côte ouest \$	Est \$	\$
1968-1969.....	12,406	—	12,406
1969-1970.....	26,275	—	26,275
1970-1971.....	70,645	—	70,645
1971-1972.....	579,118	4,293	583,411

Pendant chacune des campagnes agricoles susmentionnées sauf 1969-1970 la Commission a enregistré un déficit d'exploitation au compte des livraisons en commun de l'orge. Les dépenses portées à ce compte déficitaire comprenaient des frais de surestaries de \$12,406, \$70,645 et \$579,118 respectivement, subis sur la côte Ouest.